

PROCÈS-VERBAL

« Le conseil de la municipalité d'Authier-Nord siège en séance ordinaire, à huis clos, ce 2 juin 2020, à 19h00, exceptionnellement à la salle communautaire ».

Sont présents à cette séance, les conseillères et conseillers suivants : Andrée Labranche, Noëlla Dubé, Gilles Dubé et Steve Bruneau. Tous, formant quorum, sous la présidence du maire, Alain Gagnon.

Est absente la conseillère, Lorrie Gagnon.

Mesdames Élise Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière et Carolle Bédard, secrétaire-adjointe et inspectrice assistent également à l'assemblée.

Le maire souhaite la bienvenue à tous.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-039, daté du 22 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par leurs présences.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et l'officier municipal puissent y participer en étant présents mais en respectant la distance et les procédures d'hygiène recommandées par la santé publique. La séance est enregistrée.

1-Adoption de l'ordre du jour.

2020-06-01 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté, mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

2-Adoption des procès- verbaux des 5 et 26 mai 2020.

2020-06-02 Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 soit accepté tel que présenté en y apportant les deux corrections suivantes : dernier paragraphe de la résolution avant l'ordre du jour, enlever le **t** avant tenue, au point 12, lire **Noëlla**.

2020-06-03 Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2020 soit accepté tel que présenté.

3-Dépôt du rapport du maire.

2020-06-04 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu d'accepter le rapport du maire tel que lu par le maire. Voir en Annexe à la fin du procès-verbal.

4-Affaires en découlant.

-Les rencontres entre les maires se font avec ZOOM.

- Problématiques rencontrées relatives au Covid-19.
- Projet déposé concernant le déploiement Internet en Abitibi-Témiscamingue n'a pas été accepté selon les informations entendues à la télévision.

5-Approbation des comptes.

2020-06-05 Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé, et unanimement résolu que les déboursés relatifs aux salaires, aux comptes à payer du mois d'avril, ainsi que les comptes à payer jusqu'au 2 juin totalisant un montant de 32,579.95\$ soient adoptés tels que présentés.

6-Adoption de la correspondance.

La directrice fait part de la correspondance reçue dans le mois de mai.

- Un avis de consultation sur les obstacles potentiels au déploiement de réseaux (FQM).
- Une information relative aux séances du conseil dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 (ADMQ).
- Un 1^{er} versement de 12000\$ de la MRC concernant notre projet « Et si on habillait nos atouts ».

2020-06-06 Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

7-Période de questions (10 minutes).

Aucune question.

8-COVID-19. Directives.

8.1 Directives du gouvernement.

La réouverture des terrains de jeux et des terrains de camping est maintenant permise. Aucun employé ne sera en place pour désinfecter et aucune bouteille de désinfectant ne sera installée. Aviser la population qu'il en sera de la responsabilité des parents à voir au nettoyage des modules de jeux utilisés par leur enfant ainsi qu'au respect des mesures d'hygiène et de distanciation .

La station de lavage ainsi que le stationnement de roulottes ne sont pas encore disponibles pour le moment. Des travaux importants sont à terminer sous peu, entre autres, l'électricité. Les conseillers espèrent pouvoir permettre l'ouverture en juillet. Des affiches indiquant les consignes sanitaires à suivre doivent être installées sur tous les terrains publics.

Un montant devra être déterminé pour la location de terrain relatif aux roulottes. Également, faire une demande à la population si certains auraient des « drums de sécheuse », ou tous autres conteneurs qui pourraient convenir pour faire des feux extérieurs. Ceux-ci seraient installés à chaque terrain dans le stationnement de roulottes.

8.2 Services essentiels.

Bien qu'aucune directive n'ait été reçue à l'effet que la municipalité peut ouvrir ses portes à la population, la directrice demande aux conseillers la permission d'ouvrir le bureau à la population seulement le mercredi. Les gens doivent téléphoner avant de se présenter au bureau afin que l'on puisse leur donner les directives avant leur visite au bureau. Que ce soit pour une demande de permis de rénovation ou construction, pour le paiement de taxes, avoir des photocopies, acheter des timbres, ou autres.

Un citoyen a fait part à la directrice qu'à la lecture du procès-verbal de la séance du 7 avril dernier, il se demandait pourquoi il était écrit que les membres qui travaillent à l'Épicerie Roger Plante étaient autorisés à entrer dans le bureau considérant qu'ils sont un service essentiel et non un employé seulement?

2020-06-07 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu d'ouvrir le bureau municipal à la population le mercredi seulement comme le demande la directrice.

Pour ce qui est des employés de l'Épicerie Roger Plante, quelle que soit la personne qui est en poste la journée où doit se faire un envoi par fax ou autre, peut se rendre au bureau municipal. Les employés habituels sont madame Cécile Plante et monsieur Gérard Plante. Si l'un ou l'autre n'est pas là, un autre employé peut venir à leur place.

La directrice informe les conseillers que la procédure de nettoyage est faite après le départ de chaque personne qui entre au bureau.

9-Finition extérieure des salles.

2020-06-08 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu de faire parvenir une invitation de soumissions à des contracteurs environnants.

10-Période de questions.

La conseillère Noëlla Dubé s'informe si le quai est installé.

11-Questions diverses.

Puits : Le représentant de la compagnie Puits Abitibi a fait part que le creusage du puits devrait avoir lieu dans deux semaines, donc dans la semaine du 14 juin 2020. À leur arrivée, l'endroit du creusage sera déterminé.

Régie des déchets : La conseillère Noëlla Dubé donne un compte-rendu de la dernière séance de la Régie des déchets.

-Le bruit qu'émet le camion lorsqu'il recule ne peut être enlevé. Comme le camion passe très très tôt le matin, certains citoyens étaient réveillés par le bruit.

-Des réparations ont été faites sur le camion.

-Bonne entente au travail depuis l'arrivée du nouvel employé qui est derrière le camion.

Téléphonie IP : L'installation des nouveaux téléphones a été faite le 1^{er} juin dernier par la compagnie Parlez IP.

Dîner fin d'année à l'école : La directrice s'informe si le conseil désire offrir un dîner aux élèves du Pavillon d'Authier-Nord pour la fin des classes. Il y a déjà quelque chose d'organisée à cet effet par l'école.

Station de lavage : Discussion entourant l'achat de matériaux nécessaires et les derniers travaux à faire pour terminer les projets de la station de lavage ainsi que le stationnement de roulottes.

2020-06-09 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu de faire l'achat d'une toilette qui sera installée sur le terrain où se trouve le stationnement de roulottes ainsi que la station de lavage.

Travaux de voirie : Le maire décrit les travaux qui pourraient être faits dans le Chemin de la Forêt et qui entrent dans les critères du programme PPA-CE. On retrouve dans ces travaux, l'amélioration de la chaussée, le remplacement de ponceaux ainsi que du déboisement de l'emprise routière sur 400 mètres. La coupe de bois pourrait être faite par monsieur Denis Auger, opérateur de débusqueuse et bûcheron. Le maire s'est rendu sur place avec monsieur Auger afin de voir le travail. Quel est le prix demandé par monsieur Auger pour exécuter le travail. Le bois pourrait être vendu au SPBAT ou vendu à des citoyens de la municipalité, et ce, selon la quantité coupée.

2020-06-10 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu de vérifier auprès de monsieur Denis Auger quant au montant qu'il désire obtenir pour exécuter la coupe de bois. Un montant maximal de 3000\$ peut lui être offert. À ramener à la prochaine séance.

Asphalte : De l'asphalte froide a été installée dans le Chemin de la Cache, le Chemin de l'école ainsi que dans le 6^e et 7^e Rang Est.

Camion de déneigement : Les conseillers discutent des différents modèles de camion de déneigement avec tout ce que doit comporter un tel camion. Des références auprès de connaisseurs de ces véhicules seront prises avant de procéder à un achat d'une telle importance. Un devis devra également être monté avant de procéder à des offres de soumissions. Quelle a été la décision des autres municipalités touchées par la résiliation de contrat de Proulx & Genesse. Se sont-elles retirées de la Corporation des chemins d'hiver. Dossier à suivre.

Monsieur Sébastien Proulx, de RLD Leclerc, a fait part au maire que la compagnie aurait des camions à vendre.

Pavage du chemin aux trottoirs: Suite à la construction des trottoirs l'automne dernier, la municipalité peut maintenant procéder au pavage entre le chemin et le trottoir sur la rue Principale et le Chemin de l'École. Le maire a discuté avec madame Isabelle Godbout concernant l'asphaltage qui pourrait être faite à l'école en même temps que celui près des trottoirs dans le secteur de l'école. Une réponse devrait être rendue sous peu.

2020-06-11 Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu de procéder à des invitations de soumissions concernant du pavage entre le chemin et le trottoir sur la Rue Principale et le Chemin de l'École.

Discussion entourant la probabilité de la fermeture de l'école du pavillon d'Authier-Nord d'ici deux ans.

Pont Couvert : Le ministère a été avisé en avril dernier concernant la tôle qui est partie au vent sur le toit du pont couvert.

Poteau électrique : Un nouveau stationnement pour les véhicules doit être fait pour les deux salles. La pelouse devra être enlevée ainsi que le poteau électrique qui est planté sur cette pelouse. Le poteau doit donc être déplacé et installé près de la ligne qui sépare le terrain voisin. Il faut donc faire une demande à Hydro-Québec pour qu'il procède au déplacement du poteau.

12-Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Steve Bruneau lève la séance. Il est 21h42.

Alain Gagnon, maire

Élise Gagnon, Dir. gén. Sec-très.